

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 5 JUILLET 2022

- PROCÈS-VERBAL -

Yannick DAVID, 1^{er} Vice-Président : Avant d'ouvrir cette séance du Conseil d'agglomération, je vous propose de laisser la parole à Luc Guyau, président du Conseil de développement, qui souhaite vous dire quelques mots concernant l'activité de cette instance. »

Présentation du bilan d'activité du Conseil de développement par Luc GUYAU, Président.

Yannick DAVID : « Merci beaucoup pour cette présentation. Je vous propose à présent d'ouvrir la séance du Conseil et de commencer l'examen de notre ordre du jour. »

Pouvoirs :

- Luc BOUARD	pouvoir à Yannick David (<i>début de séance</i>)
- Sébastien GROLLEAU	pouvoir à Jean-Louis TESSIER
- Christine RAMBAUD-BOSSARD	pouvoir à Yannick DAVID
- Laurence BEAUPEU	pouvoir à Christophe HERMOUET
- Sylvie DURAND	pouvoir à Anne AUBIN-SICARD
- Nathalie GOSSELIN	pouvoir à Frédérique PÉPIN
- Sébastien ALLAIN	pouvoir à Maximilien SCHNEL
- Patrick DURAND	pouvoir à Pierre LEFEBVRE
- Philippe PORTÉ	pouvoir à Bernard QUENAULT
- Michelle GRELLIER	pouvoir à Stéphane IBARRA
- Martine CHANTECAILLE	pouvoir à Florence LEMAIRE

Excusée : Marie-Claude MOREAU

Yannick DAVID propose de désigner Madame Bernadette BARRÉ-IDIER en qualité de secrétaire de séance.

1. Dispositif Investissement Territorial Intégré (ITI) 2021-2027 - Candidature

Manuel GUIBERT : Sur la période 2014-2020, 2,6 millions d'euros de fonds européens ont été versés à l'Agglomération et aux communes pour des projets de rénovation énergétique, de développement des modes de déplacements doux, d'aménagement de friches industrielles et de revitalisation commerciale.

Afin de bénéficier d'un nouveau soutien de la Commission européenne dans les années à venir, la région des Pays de la Loire reconduit pour 2021-2027 un système de contractualisation via l'Investissement Territorial Intégré (ITI). L'ITI est un contrat passé entre la Région, autorité de gestion des fonds européens, et une structure porteuse pour cibler le cofinancement européen sur des actions de proximité relevant des thématiques de la cohésion territoriale et de l'environnement. Une enveloppe

globale est ainsi pré-fléchée vers le territoire, qui a ensuite la responsabilité de sélectionner les projets qui seront proposés au cofinancement européen.

Cette candidature a fait l'objet d'un consensus des communes et d'une concertation locale.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver la candidature de La Roche-sur-Yon Agglomération à ce dispositif.

Guy BATIOU : « Je voudrais le redire une nouvelle fois, nous recevons un peu tardivement ces rapports, et il est très compliqué de les lire en quelques jours. Nous aimerions donc avoir davantage de temps pour lire ces dossiers, surtout si vous souhaitez avoir un travail constructif.

Cela étant, je voudrais rappeler quelques faits pour resituer ce projet dans son contexte. Tout d'abord, il est écrit à la page 13 que : « 75 % des déplacements se font en voiture et 5 % en transports collectifs ». Il est en effet très important de souligner ce point, surtout par les temps qui courent. D'autre part, je suis ravi de voir à la page 26 que « le zéro artificialisation net » est mentionné comme objectif très précis. D'ailleurs, nous attendons avec impatience de voir ce qui sera inscrit à ce sujet dans le PLUI. De même, il est rappelé que nous avons une très forte dépendance aux énergies fossiles, liée à une forte consommation énergétique (dont 34 % pour les transports et 34 % pour le résidentiel). A ce propos, je rappelle que seulement 7 % de l'énergie consommée est considérée comme renouvelable, sachant que les 2/3 de cette énergie renouvelable sont du bois. Or, je ne retrouve pas dans vos propositions les deux priorités absolues que sont d'une part les économies d'énergies, et d'autre part la production systématiquement d'énergies renouvelables lorsque cela est possible. En effet, nous ne pourrions prochainement plus compter sur ces 2/3 de bois compte tenu du réchauffement climatique et de la problématique de l'eau. Bref, plus tôt nous suivrons les objectifs de la loi Elan, qui prévoit 60 % d'économies d'énergies d'ici 2060, plus tôt nous pourrions nous caler sur ces objectifs, et plus tôt nous sortirions l'Agglomération des grandes difficultés auxquelles nous devons nous attendre. Il était donc important de rappeler toutes ces problématiques, car elles deviendront des enjeux majeurs dans les prochaines années.

Parmi les autres constats, il est également question d'éclairage à la page 36, et nous voyons que la ville de La Roche-sur-Yon est très nettement au-dessus en termes de consommation (124 KW/h par habitant). Or, la Ville-centre devrait à mon avis être exemplaire en la matière. A l'inverse, je voudrais souligner que la commune du Tablier a réalisé des efforts majeurs à ce sujet, ce qui signifie que les autres communes pourraient en faire autant. D'autre part, je rappelle que l'éclairage n'est pas qu'une question d'énergie, et que c'est aussi une question de biodiversité et de protection des espèces. Malheureusement, aucune réponse n'est apportée à ces problématiques.

Par ailleurs, la page 35 récapitule tout ce qui a été réalisé, et tout ce qui est en cours au sein de l'Agglomération. J'aimerais encore une fois répéter ici que tout ce qui est noté à notre approbation quasi-systématique, puisque toutes ces actions participent à la réponse de la transition énergétique. Cependant, il n'est pas mentionné une fois de plus que tout nouveau bâtiment se doit de produire des énergies renouvelables, voire d'être *a minima* autonome. Sans cela, nous laisserons un fardeau très dommageable aux générations futures, puisque nous devons nous aligner sur les normes en vigueur à échéance 2050, et qu'il sera définitivement trop tard. J'espère en effet que les nouveaux bâtiments que vous construisez aujourd'hui, vous les construisez pour au moins 30 ans. Or, les coûts seront au minimum cinq à six fois supérieurs à ceux d'aujourd'hui s'ils continuent de consommer de l'énergie dans 30 ans. Il faut donc y penser tout de suite, car non seulement ces bâtiments peuvent ne pas consommer, et donc ne pas coûter, mais ils peuvent en plus produire, c'est-à-dire rapporter.

Concernant le volet « environnement et changement climatique », il est indiqué à la page 40 : « que les émissions de gaz à effet de serre présentent une tendance à la baisse dans l'Agglomération, mais que cela ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés au niveau local, régional et national, et ce, pour les échéances 2020 – elle est passée –, 2030 et 2050. En effet, pour contribuer à la limitation des changements climatiques et aux respects de l'accord de Paris, les règles arrêtées en comité de pilotage et en PCAET l'ont été en 2020. ». Or, il est difficile de présenter un projet sur les bases d'un PCAET qui n'a pas encore été voté définitivement. Si l'ambition pour 2050 est réelle, il n'empêche que nous sommes systématiquement en-dessous de la stratégie nationale bas-carbone, ce qui, encore une fois, nous met hors des clous pour les 30 prochaines années. Bref, tout cela est beaucoup, beaucoup, beaucoup trop lent, et pas suffisamment ambitieux.

Pour ce qui est de la mobilité, je suis ravi de constater dans ce rapport que tous les vélos offerts à la location sont loués. Il faut donc amplifier ce type de dispositif, d'autant qu'il répond à une demande réelle. En effet, peu importe de savoir si les gens les achètent, les louent ou les réparent, l'important est qu'ils soient sur des vélos et non plus dans leur voiture. D'ailleurs, j'en profite pour rappeler que la Maison de la mobilité sur les rails deviendra une urgence absolue si nous voulons développer les voies cyclables et l'intermodalité. Or, il nous manque encore une réponse globale à ce sujet, même si le PDIE a bien fonctionné et que certaines actions ont déjà été engagées en ce sens. Bref, nous avons besoin d'un plan beaucoup plus global si nous voulons délaissé le tout-voiture et aller délibérément vers d'autres modes de transports.

Concernant la réduction des polluants atmosphériques, je souligne que nous sommes à environ 40 kilomètres de la mer à vol d'oiseau sur un régime de vents d'ouest, et que nous avons quand même des pics de pollution. Je ne sais pas si voyez dans quelle situation nous sommes rendus. Or, les deux points majeurs liés à ce type de pollution sont une fois de plus les transports routiers et l'agriculture. Il va donc vraiment falloir s'attaquer à ces deux sujets, et agir à la fois sur les modes de transports et sur les pratiques agricoles.

Par conséquent, je pense que les réponses apportées dans ce dossier ne proposent pas une ambition suffisante pour répondre à l'urgence, même si je partage certains constats. Je ne prendrai que deux exemples pour l'illustrer. Premièrement, le développement de l'économie sociale et solidaire (mentionné page 74). Nous avons vu que cette économie a été très résiliente pendant le Covid, puisqu'elle a réussi à maintenir ses emplois et à redémarrer rapidement, et qu'elle fut notamment indispensable pour gérer les difficultés des personnes âgées. Or, le seul exemple mentionné dans vos propositions est celui de Beautour. Cela me paraît un peu juste pour soutenir l'économie sociale et solidaire en Vendée, et je pense que nous aurions pu faire d'autres propositions – d'autant que les associations sont extrêmement présentes sur notre territoire. Deuxièmement, les mesures proposées en page 75 ne sont pas de nature à nous rapprocher des objectifs nationaux que j'ai mentionnés tout à l'heure. S'il est évident que la rénovation des écoles de toutes les communes est indispensable, j'aurais vraiment aimé qu'il soit écrit « qu'aucun bâtiment neuf ne pourra consommer d'énergie. Encore une fois, il faut aller au bout des choses car il y a une extrême urgence. D'ailleurs, les prescriptions du dernier rapport du GIEC sont formelles à ce sujet.

Enfin, nous attendons toujours le PCAET depuis deux mois, tout comme nous attendons aussi le PLUI sur lequel nous étions déjà intervenus – car nous considérons que nous mettons la charrue avant les bœufs en révisant le plan de chaque commune avant d'aller vers un PLUI. Bref, nous y reviendrons au fur et à mesure de ces plans, mais il faut vraiment avoir beaucoup plus d'ambition, car nous sommes inférieurs à ce qui est souhaitable et ce sera dommageable pour l'avenir. »

Stéphane IBARRA : « Comme Monsieur BATIOU l'a fait remarquer à juste titre, cette délibération est accompagnée de documents très riches concernant notre agglomération (enjeux, modes de vie...). D'autre part, et tout comme notre collègue, nous souhaitons effectivement que notre Agglomération s'inscrive dans cette démarche pour relever les enjeux d'avenir.

Même si je comprends qu'il s'agit d'une déclaration d'intention à ce stade, je trouve cependant que nous n'avons pas grand-chose sur les enjeux majeurs. Par exemple, nous avons simplement une liaison douce pour Beautour, et n'avons quasiment rien sur l'agriculture ou sur le plan économique. Nous savons simplement que la moitié des moyens mobilisés sont dans une enveloppe globale de 5 millions d'euros de travaux, travaux qu'il reste encore à identifier. Nous verrons donc au fur et à mesure comment cette enveloppe sera utilisée, et resterons attentifs à la manière dont vous mobiliserez les fonds européens pour transformer notre Agglomération – même si nous sommes bien conscients que cette enveloppe ne réglera pas tous les enjeux à relever. Enfin, j'aimerais également savoir si la totalité de l'enveloppe 2014-2020 a été consommée, et s'il reste encore des opérations ou des fonds fléchés. »

Yannick DAVID : « S'agissant de votre dernière question, je n'ai pas tous les éléments. Cela étant, nous pourrions tout à fait vous répondre. D'autre part, je pense que vous avez répondu à Monsieur BATIOU, puisqu'il s'agit effectivement d'une première étape qui vise d'abord à mobiliser les fonds européens pour consolider cette enveloppe. Nous verrons donc ensuite comment nous l'affecterons. Enfin, heureusement que toutes nos politiques publiques ne se résument pas au fonds ITI, car il est évident nous ne ferions pas grand-chose avec 2 ou 3 millions d'euros.

Concernant les bâtiments de demain, je peux vous assurer que les élus sont parfaitement conscients que nous ne construirons plus comme nous avons construit hier. Par exemple, nous venons de construire une nouvelle salle de sport dédiée au handball et aux sports collectifs et handicaps à La Chaize-le-Vicomte qui n'est pas chauffée, et qui n'a pas besoin d'être éclairée, puisqu'elle est équipée d'un système de membranes textiles qui fonctionne avec la lumière naturelle. Cet équipement sera donc très raisonnable en termes de consommation d'énergie. Peut-être fera-t-il un peu plus froid l'hiver, mais les sportifs se réchaufferont.

Quant au PCAET, je rappelle qu'il s'agit d'un dossier compliqué, et que nous voulons vraiment vous présenter un projet abouti, car ce plan sera effectivement l'ossature de nos politiques publiques de demain. D'ailleurs, Madame Aubin-Sicard va nous en dire quelques mots. »

Anne AUBIN-SICARD : « Tout d'abord, vous constaterez qu'il y a à la fois un volet « sobriété énergétique des bâtiments » et un volet « production d'énergies renouvelables » à la page 73 de ce rapport. C'est en effet sur ces deux piliers que la transition énergétique doit s'engager sur notre territoire, sachant que les communes ont déjà engagé de nombreux projets en la matière. Concernant la qualité de l'air, je rappelle que notre territoire a enregistré des baisses très importantes de polluants atmosphériques depuis 2008 – même s'il reste toujours quelques émissions de polluants. Quant aux gaz à effet de serre, notre territoire émet 6 tonnes par an, alors que la moyenne régionale est de 8 tonnes, et que la moyenne nationale est de 9 tonnes. Vous me direz peut-être que c'est toujours trop, mais cela signifie tout de même que les habitants ont déjà réalisé des efforts importants. D'ailleurs, nous allons continuer d'accompagner les acteurs du territoire dans la diminution de ces émissions.

D'autre part, et cela n'a pas été mentionné, je rappelle que nous avons la chance d'avoir un espace naturel important dans notre Agglomération, avec une grande superficie boisée et ombragée, et ces zones permettent de piéger le carbone existant pour le séquestrer. Il y a donc d'un côté la réduction des émissions, et de l'autre les possibilités de séquestration, et c'est bien sur ces deux pans qu'il faut raisonner. S'agissant du PCAET, ce plan vous sera présenté au mois de septembre lors du prochain Conseil d'agglomération. Nous attendons en effet les prochaines directives gouvernementales qui pourraient éventuellement venir l'enrichir avant de vous présenter un support qui soit le plus abouti possible. Nous en reparlerons donc à la rentrée. »

Laurent FAVREAU : « Concernant la mobilité, je rappelle que nous travaillons actuellement sur deux axes majeurs. Premièrement, sur le renouvellement de notre flotte de véhicules, puisque nous nous apprêtons à renouveler notre Délégation de Service Public, et deuxièmement sur notre plan de mobilités douces, puisque nous avons fléché un million d'euros supplémentaire pour aider les communes à réaliser des travaux complémentaires.

D'autre part, pour prendre ma casquette de président du Sydev, vous savez que nous travaillons ardemment sur la rénovation des bâtiments, puisque nous avons acté un programme de plus de 15 millions d'euros sur l'ensemble du mandat, et que les enveloppes sont consommées tous les ans. Nous travaillons donc en collaboration avec les communes et les intercommunalités, sachant que certaines communes ont déjà commencé à utiliser des matériaux biosourcés pour rénover leurs bâtiments. Le virage est donc pris, et nous allons continuer à l'amorcer tant à La Roche-sur-Yon que sur les communes de l'Agglomération. Certes, nous avons tous à cœur les objectifs que vous décrivez, et il est évident que nous voulons tous contribuer au bénéfice de notre planète. Cependant, tout cela demande du temps et des moyens, même si nous savons très bien que le temps presse. D'ailleurs, sachez que le Sydev accompagnera encore plus les communes en matière d'éclairage public à partir de 2024, car nous voulons justement aller plus vite et atteindre nos objectifs bien avant 2030. »

Yannick DAVID : « De plus, les maires de l'Agglomération sont en relation pour mettre en place une politique de réduction du temps d'éclairage public, même si les avis sont partagés en matière de lutte contre l'insécurité. D'ailleurs, certaines communes envisagent même une réduction drastique, comme à Mouilleron-le-Captif par exemple. »

Jacky GODARD : « De notre côté, nous allons couper l'éclairage public pendant un an de 21 heures 30 à 6 heures du matin. Nous verrons ensuite ce qu'il en sera à l'issue de cette expérience. »

Manuel GUIBERT : « S'agissant des questions financières, une enveloppe de 2,9 millions d'euros avait été fléchée pour la période 2014-2020, sachant que 2,6 millions d'euros ont déjà été versés. Quant au reste de l'enveloppe, les dossiers sont toujours en cours d'étude auprès de la Région et de l'Union européenne. Quant aux projets qui ont été fléchés pour la période à venir, ils feront bien entendu l'objet d'avenants pour affiner au mieux cette enveloppe au cours des prochaines années, notamment en direction de la petite enfance et pour nos aînés. »

Guy BATIOU : « J'aimerais simplement ajouter deux choses. Le problème n'est pas une question d'actes ou de votes, mais une question d'ampleur et d'ambition. D'ailleurs, il faut que ce soit clair une bonne fois pour toute, je ne discuterai pas ici avec des personnes qui ne font rien. D'autre part, il faut arrêter de parler systématiquement de délinquance lorsqu'on parle d'éclairage public. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour, Madame Angie LEBOEUF ne prenant pas part au vote.

6 abstentions : Madame Michelle GRELLIER, Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY, Madame Martine CHANTECAILLE.

2. Versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) compensatrice et révision libre de l'attribution de compensation de la commune de la Chaize-le-vicomte

Manuel GUIBERT : Il est proposé à la commune de La Chaize-le-Vicomte, en compensation de la perte du produit des bases exonérées au moment du passage en communauté d'agglomération en 2010, un reversement annuel égal au produit de CFE et CVAE généré en 2010 et 2011 par le groupe Bénéteau suite à son implantation dans la commune, soit un montant de 59 474 euros. Ce montant sera versé sous la forme d'une DSC compensatrice pour l'année 2021 non compensée et, pour les années suivantes, par une augmentation de son attribution de compensation en fonctionnement à compter de 2022.

Question adoptée à l'unanimité par 41 voix pour, Monsieur Yannick DAVID ne prenant pas part au vote.

3. Fonds de concours à la commune de la Chaize-le-Vicomte - Création d'un auvent et de toilettes sèches sur la parcelle ZC 50

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'attribuer à la commune de La Chaize-le-Vicomte un fonds de concours d'un montant de 8 139 euros au titre de son enveloppe additionnelle de fonds de concours du Pacte fiscal et financier 2021-2026 pour financer la création d'un auvent et de toilettes sèches.

Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.

4. Marchés publics et concessions - Autorisation de signature d'avenants

Jacky GODARD : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'autoriser la signature de plusieurs avenants conformément aux dispositions de la loi n° 2021-1109 du 25 août 2021, confortant le respect des principes de la République, qui impose d'intégrer une clause relative au respect des principes de laïcité et de neutralité aux contrats de la commande publique, ayant pour objet l'exécution d'un service public. Les contrats concernés sont les suivants :

- Exploitation d'une partie du service public d'assainissement collectif sur le territoire de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon. Lots 1 et 2 ;
- Exploitation du service public de gestion des eaux pluviales. Lots 1 et 2 ;
- Contrat de concession sous forme de délégation de service public relatif à la gestion de la station d'épuration de Moulin Grimaud sur la commune de La Roche-sur-Yon ;

- Contrat de concession sous forme de délégation de service public relatif à la gestion du site de Beautour ;
- Concession de service public pour l'exploitation du Parc des expositions et de la Salle des fêtes du Bourg-sous-la-Roche.

En outre, il est proposé au Conseil d'autoriser la signature des avenants suivants :

- Opération de construction et de restructuration du complexe aquatique Arago : neuf avenants
- Aménagement du site et du centre Beautour : trois avenants ;
- Acquisition de produits d'hygiène et d'entretien : un avenant.

Stéphane IBARRA : « Je profite de cette délibération pour revenir sur le projet du complexe aquatique Arago, puisque sept lots font l'objet d'avenants, et qu'avenant après avenant, nous arrivons déjà à une hausse de 1,2 million d'euros du coût des travaux par rapport à ce qui était prévu initialement. Ma question sera donc très simple, pouvez-vous nous rappeler le montant initial de ce projet (travaux et maîtrise d'œuvre), et nous dire où nous en sommes actuellement, puisque nous arrivons à la fin des travaux. »

Manuel GUIBERT : « Le montant initial pour la construction et la restructuration était de 24,8 millions d'euros H.T., auxquels il faut ajouter 1,8 million d'avenants, ce qui fait donc un montant cumulé de 26,6 millions d'euros pour l'opération. Quant à la maîtrise d'œuvre, elle est de 2,8 millions d'euros, sachant qu'il n'y a eu aucun avenant. »

Yannick DAVID : « Le montant prévu au tout départ de ce projet piscine était de 20 millions d'euros. Il est ensuite passé à 24,8 millions d'euros, et nous en sommes désormais aux derniers ajustements. Il n'est donc pas surprenant que nous ayons un surplus d'environ 10 % compte de l'ampleur de ce projet. En réalité, le plus inquiétant n'est pas l'équipement – puisque nous avons stabilisé l'investissement – mais plutôt le fonctionnement, car nous avons vraiment des difficultés à trouver des maîtres-nageurs. Il y a en effet une telle pénurie d'emplois en France aujourd'hui que je ne sais pas où sont les gens. Partout où vous allez, on évoque la pénurie d'emplois, et l'impossibilité de trouver du personnel, aussi bien dans la restauration et l'hôtellerie que pour trouver des maîtres-nageurs. »

Stéphane IBARRA : « Je vous remercie pour ces précisions. Quant aux maîtres-nageurs, il se peut aussi que les journées de récupération comme le dimanche aient pu peser sur l'attractivité de ce poste. »

Yannick DAVID : « C'est comme dans le tourisme. Une personne ne doit pas s'étonner de travailler en juillet et en août, puisque c'est la nature même de ce type de travail. Quant aux maîtres-nageurs, la majeure partie d'entre eux partent travailler sur la côte à partir du mois de mai, pour revenir vers la fin du mois de septembre. Nous sommes donc les premiers à souffrir de cette concurrence estivale. »

Question adoptée à l'unanimité par 28 voix pour.

5 abstentions : Michelle GRELLIER, Guy BATIOU, Stéphane IBARRA, Nicolas HÉLARY, Martine CHANTECAILLE.

Ne prennent pas part au vote : Luc BOUARD, Yannick DAVID, Anne AUBIN-SICARD, Françoise RAYNAUD, Malik ABDALLAH, Bernard QUENAULT, Frédérique PÉPIN, Florence LEMAIRE, Manuel GUIBERT.

5. Personnels et élus communautaires - Actualisation du règlement d'attribution des indemnités de frais de mission temporaire

Jacky GODARD : Suite à l'évolution de la réglementation, et afin de tenir compte de l'intérêt du service, il est proposé au Conseil d'agglomération d'actualiser le règlement d'attribution des indemnités de frais de mission temporaire auxquelles peuvent prétendre les personnels et élus communautaires.

Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.

6. Elections professionnelles du 8 décembre 2022 - Conditions de mise en œuvre du vote électronique

Jacky GODARD : Dans le cadre des prochaines élections professionnelles, un protocole électoral a été travaillé avec les organisations syndicales afin de préciser notamment le cadre dans lequel le vote électronique sera mis en place, mais aussi les principales échéances qui s'imposent à la fois à la collectivité et aux syndicats. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes de ce protocole.

Nicolas HÉLARY : « Comme les organisations syndicales regrettent toujours qu'il y ait un vote électronique unique, et que ce principe soit la seule voie pour voter, nous resterons conformes à notre premier vote en votant contre cette délibération. D'ailleurs, nous voterons également contre pour la suivante. »

Question adoptée à la majorité par 36 voix pour.

6 voix contre : Michelle GRELLIER, Guy BATIOT, Stéphane IBARRA, Florence LEMAIRE, Nicolas HÉLARY, Martine CHANTECAILLE.

7. Modification de l'organisation du temps de travail des agents de La Roche-sur-Yon Agglomération

Jacky GODARD : Près de six mois après l'adoption d'un nouveau règlement relatif au temps de travail, il est proposé au Conseil d'agglomération d'amender ce document, afin de tenir compte notamment des remarques formulées par les services de la Préfecture au titre du contrôle de légalité.

Question adoptée à la majorité par 36 voix pour.

6 voix contre : Michelle GRELLIER, Guy BATIOT, Stéphane IBARRA, Florence LEMAIRE, Nicolas HÉLARY, Martine CHANTECAILLE.

8. Règlement relatif aux conditions d'attribution des titres repas pour les agents de La Roche-sur-Yon Agglomération

Jacky GODARD : Le Conseil communautaire a validé en début d'année la possibilité pour les agents de bénéficier de titres repas d'une valeur faciale de 5 euros, pris en charge à 50 % sur la base d'un titre par journée travaillée. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération de valider le règlement relatif aux conditions d'attribution de ces titres repas.

Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.

9. Transfert du siège social du Syndicat mixte du Pays Yon et vie

Thierry GANACHAUD : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver le transfert de siège social du Syndicat mixte Yon et Vie, du 54 rue Gosciny à la Place du Théâtre à La Roche-sur-Yon.

Florence LEMAIRE : « Par cette délibération, un nouveau pas dans la dévitalisation du Syndicat mixte est franchi. Ce qui avait été conçu et s'était développé comme un espace de projets à l'échelle du bassin de vie, comme un espace de coordination, d'échanges et d'anticipation face à des enjeux majeurs, et comme un espace de vie démocratique, est aujourd'hui réduit à la portion congrue du SCoT, puisqu'il voit ses moyens humains s'amenuiser et son siège propre disparaître. Une telle évolution est regrettable, tant les actions menées ont pu être utiles. Je pense par exemple à la thermographie aérienne, ou encore à l'étude concernant les freins et les obstacles à l'emploi de femmes parmi d'autres. Par conséquent, nous voterons contre cette délibération. »

Thierry GANACHAUD : « Il ne faut ni oublier ni négliger le poids du SCoT dans le Syndicat mixte Yon et Vie, puisque ce schéma est abordé systématiquement lorsque nous évoquons le PCAET et le PLUI, ou encore le projet de territoire et le plan des mobilités. »

Yannick DAVID : « Merci en tout cas à tous ceux qui continuent de s'impliquer dans ce Syndicat, notamment par le biais du SCoT, qui, encore une fois, sera le squelette de toutes nos futures politiques publiques. Personnellement, j'ai toujours été convaincu que ce Syndicat était la couche supplémentaire d'un millefeuille, et que les missions du Pays pouvaient tout à fait être assumées et assurées par les communes ou les intercommunalités. Cela étant, nous n'avons pas eu le choix, puisque Monsieur le Préfet nous a demandé de conserver ce Syndicat pour gérer et administrer le SCoT. »

Guy BATIOT : « Les évolutions sont ce qu'elles sont, mais rappelez-vous le nombre de fois où nous avons eu du mal à atteindre le quorum dans ce syndicat. Le dépérissement progressif de ce syndicat était donc voulu, et nous avons le droit de le souligner. »

Question adoptée à la majorité par 36 voix pour.

6 voix contre : Michelle GRELLIER, Guy BATIOT, Stéphane IBARRA, Florence LEMAIRE, Nicolas HÉLARY, Martine CHANTECAILLE.

10. Schéma prospectif du foncier économique de La Roche-sur-Yon Agglomération

Yannick DAVID : La Roche-sur-Yon Agglomération a approuvé en 2013 son premier schéma prospectif foncier, afin d'orienter le développement économique de la nouvelle communauté d'agglomération. Le succès économique du territoire depuis 2014 a permis nombre d'implantations d'entreprises sur l'ensemble des zones d'activités économiques. Cependant, l'attractivité du territoire aggro-yonnais impose aujourd'hui de revoir ce schéma sous l'angle foncier, afin d'une part de permettre la poursuite de la dynamique territoriale, et d'autre part d'intégrer la transition durable du territoire. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver ce nouveau schéma.

Guy BATIOT : « Les écologistes s'interrogent en effet sur le développement économique, car il n'est pas question d'en faire une valeur absolue en tant que telle, quasiment religieuse. Tout dépend de ce qu'on entend par développement économique, mais il est évident qu'il y a un développement économique que nous ne souhaitons pas, ou qui n'est pas souhaitable. D'autre part, il était absolument nécessaire de revoir l'emprise et le type d'emprise, car il existe certaines zones industrielles où l'on fait systématiquement le bâtiment d'exploitation à l'étage et le parking en-dessous – ce qui divise par deux la surface au sol. Bref, il y a effectivement des tas de choses à faire.

Ce qui m'inquiète le plus est ce qu'il vient de se passer au Conseil régional – où siègent beaucoup de vos amis – puisqu'on a fait voter une demande de dérogation à l'Etat la veille de la présentation du rapport du GIEC régional, disant qu'il faut impérativement limiter les emprises sur les terres – que soit en infrastructures routières, en habitat ou en foncier économique. Je suis donc très inquiet car de dérogation en dérogation, nous allons passer non pas à 133, mais à 200 hectares. Il ne faut donc pas raisonner en disant qu'il faut gratter un maximum d'espace, mais en disant qu'il faut en prendre le minimum. Il va vraiment falloir comprendre que nous sommes dans l'urgence par rapport à ces questions. »

Yannick DAVID : « Les deux reprennent une même réalité, puisque nous savons qu'il va falloir faire mieux avec moins d'ici 2050. D'ailleurs, les entrepreneurs sont tout à fait conscients de tout ça. Je pense par exemple à l'entreprise Gustave RIDEAU, qui fut le premier industriel de l'Agglomération à mettre une production en verticalité. Or, ce genre d'exemple ouvre un modèle, et je peux vous assurer que nous essayons systématiquement de vendre l'idée des parkings partagés aux entreprises. Bref, en l'espace de deux ans, nous avons plus progressé sur l'aménagement foncier économique que nous ne l'avons fait en quinze ans. Certes, cette loi nous met l'épée dans les reins, mais elle a aussi le mérite de ne pas nous donner le choix. »

Stéphane IBARRA : « J'aimerais simplement poser deux questions. Autant nous n'avons pas le choix sur l'objectif de réduction de 50 %, qui se traduit par une surface de 133 hectares, autant nous pouvons nous interroger sur l'utilisation de ces 133 hectares. Dans ce cas, il existe un choix, car la question de

la vertu du monde économique par rapport aux enjeux de développement durable et de biodiversité ne se résume pas uniquement à l'emprise foncière. Je pense par exemple aux surfaces d'Amazon qui représentent d'importantes emprises foncières. Autrement dit, il faudra bien que l'Agglomération se pose la question du choix, au-delà même du chiffre. Or, cette question n'est pas abordée. D'autre part, on fixe également des objectifs de construction, dont une proportion sera reconstruite sur ce qui existe déjà. J'aimerais donc savoir si ces 133 hectares sont des nouvelles surfaces prises sur des zones naturelles, ou si une partie est dédiée à la reconstruction sur les zones actuelles. »

Yannick DAVID : « Il n'est pas question d'habitat. Jusqu'à présent, nous accompagnions les installations d'entreprises en fonction du nombre d'emplois créés. Or, nous avons décidé de changer ce mode d'aide pour aller vers d'autres critères d'accompagnement, notamment vers la biodiversité, vers les efforts énergétiques ou encore vers l'optimisation de l'espace. Nous considérons en effet que l'emploi n'est plus forcément la première priorité, en tout cas sur notre bassin d'emplois. Dorénavant, nous souhaitons avant tout aller vers des entreprises vertueuses en termes de biodiversité et d'environnement. D'ailleurs, ces nouveaux critères, que l'on appelle critères biotopes, seront effectifs dès la rentrée. »

Question adoptée à l'unanimité par 36 voix pour.

6 abstentions : Michelle GRELLIER, Guy BATIOU, Stéphane IBARRA, Florence LEMAIRE, Nicolas HÉLARY, Martine CHANTECAILLE.

19 heures 40 : Monsieur Luc BOUARD prend la présidence de la séance

11. Approbation du schéma d'aménagement commercial

Yannick DAVID : Le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon se caractérise par une dynamique résidentielle et de croissance de la population, et par la densification de son pôle d'emploi et de recherche. Ces mutations ont un impact direct sur le fonctionnement du commerce de la Communauté d'Agglomération. Dans le même temps, le commerce connaît sa plus profonde mutation depuis trente ans. Nous sommes au début de l'émergence d'un nouveau modèle commercial qu'il va falloir accompagner en considérant que croissance de population ne signifiera pas obligatoirement croissance de surfaces commerciales – d'autant que les opérateurs ont largement anticipé ces évolutions. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver ce schéma, qui a pour ambition de poser les bases d'une vision partagée de l'aménagement commercial du territoire.

Frédérique PÉPIN : « Effectivement, il s'agit de réfléchir à la manière dont nous pouvons améliorer nos centre-ville et nos centres-bourgs, puisque chacun a ses propres spécificités. Il est donc important de travailler sur chaque commune de la façon la plus efficace possible. D'autre part, il faut également recréer l'expérience client d'après Covid pour mettre en place des méthodes d'achats différentes, et pour consommer davantage en local, tout en limitant les consommations d'énergies et les déplacements. Ce schéma est donc aussi un squelette, et chaque commune sera la musculature de ce squelette. »

Yannick DAVID : « Je précise également que ce schéma d'aménagement commercial existe déjà à La Roche-sur-Yon, et qu'il s'agit aujourd'hui de le généraliser à l'ensemble des communes de l'Agglomération. Enfin je rappelle que ce schéma s'impose aussi à nos documents d'urbanisme, et qu'il s'intégrera bien entendu au futur PLUI. »

Question adoptée à l'unanimité par 36 voix pour.

6 abstentions :

Michelle GRELLIER, Guy BATIOU, Stéphane IBARRA, Florence LEMAIRE, Nicolas HÉLARY, Martine CHANTECAILLE.

12. Zone d'activités économiques « La folie Nord » - Compte rendu financier - Bilan de liquidation

Yannick DAVID : La commune de La Chaize-le-Vicomte avait confié à Vendée Expansion la réalisation du lotissement d'activités dénommé « La Folie Nord », dans le cadre d'une concession d'aménagement transférée à la compétence de La Roche-sur-Yon Agglomération. Il convient désormais de procéder à la clôture des comptes et à la liquidation de cette concession.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver ce bilan.

Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.

13. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Orace

Yannick DAVID : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'accompagner la transition énergétique des entreprises en renforçant l'information et l'accompagnement des dirigeants dans leurs projets d'économie d'énergie. Cette action doit notamment permettre de répondre en partie aux objectifs du schéma de développement économique, du Plan climat air énergie (PCAET), et du programme Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE).

Laurent FAVREAU : « Sachez que le Sydev a également délibéré pour intégrer cette association. Nous allons donc continuer de travailler avec cette structure, d'autant que ces personnes sont très avisées sur le sujet et que nous travaillons avec elles depuis déjà un certain temps. Je me félicite donc que l'Agglomération puisse aussi conventionner avec Orace. »

Guy BATIOU : « Il faut vraiment intégrer ce genre de processus dans autre chose, notamment pour les petites entreprises. Par exemple, il faut aussi penser à la rénovation thermique lorsque nous rénovons des vitrines. Il faut donc avoir une cohérence en matière de transition énergétique, et faire tous les travaux en même temps, car nous savons que nous n'y reviendrons pas. Il faut bien avoir cela en tête, sans quoi il sera trop tard après. »

Laurent FAVREAU : « La force d'Orace est justement d'avoir ces compétences d'expertise pour intégrer l'ensemble de ces sujets, et les relayer auprès des entrepreneurs. Je pense donc que nous avons tout intérêt à nous faire accompagner. »

Question adoptée à l'unanimité par 41 voix pour, Françoise RAYNAUD ne prenant pas part au vote.

14. Acquisition d'une emprise foncière et approbation du bail commercial en l'état futur d'achèvement auprès de la société RSY Place Napoléon - 1 place Napoléon - Modification des conditions financières

Yannick DAVID : Face à l'augmentation générale des prix du marché de la construction, aux évolutions du programme, à l'augmentation de l'indice des prix du bâtiment et de la construction ou encore à l'augmentation des prix du marché de l'immobilier, le bilan promoteur s'est fortement dégradé et remet en question la faisabilité de l'opération.

Aussi, il est demandé au Conseil d'agglomération d'approuver les nouvelles conditions financières, à savoir l'acquisition auprès de la Société RSY Place Napoléon d'un volume numéroté 2 en l'état futur d'achèvement en rez-de-chaussée, au sein du programme développé sur la parcelle cadastrée section AL numéro 628p d'une surface d'environ 173 mètres carrés au prix de 440 000 euros T.T.C.

Il est également demandé d'approuver la signature d'un bail commercial en l'état futur d'achèvement pour un local d'une surface d'environ 139,50 mètres carrés en rez-de-chaussée, au sein du programme développé sur la parcelle cadastrée section AL numéro 628p, livré hors d'eau, hors d'air, brut de béton, et disposant des fourreaux pour fluides en attente, pour un loyer annuel de 275 euros H.T. du mètre

carré, soit un loyer total estimé de 37 675 euros H.T. d'une durée ferme de 10 années entières et consécutives qui commenceront à courir à la date de livraison des locaux.

Nicolas HÉLARY : « Les choses sont parfaitement claires, mais comme les délibérations sont à cheval entre la ville de La Roche-sur-Yon et l'Agglomération, je pense que tous les élus n'ont pas tous les éléments en main pour avoir une vision éclairée de ce dossier. Je vais donc essayer d'être clair car le montage financier de ce dossier est extrêmement compliqué.

Je rappelle que nous avons vendu la partie moderne de l'Hôtel-de-Ville au promoteur immobilier, et que nous en rachetons une partie pour y placer l'Office de tourisme. Quant à la partie historique, elle reste propriété de la Ville, avec un bail à construction. Il y aura donc à terme trois opérateurs à l'intérieur de cette structure, à savoir la ville de La Roche-sur-Yon, l'Agglomération et le promoteur, ce qui signifie que nous nous retrouverons avec ce trio pendant les 48 ans du bail à construction, et que les choses seront extrêmement difficiles à gérer. Par conséquent, la vision de ce projet en termes de gouvernance est déjà un problème en lui-même.

Concernant la partie financière, la vente de la partie moderne était estimée à 620 000 euros. Or, nous avons vendu cette partie au promoteur à 306 000 euros, en raison du désamiantage et du coût de la déconstruction. Le promoteur fait donc une affaire assez conséquente par rapport à la valeur estimée. Quant à la petite partie que nous rachetons pour y implanter l'Office de tourisme, nous devions initialement la racheter 396 000 euros, soit 90 000 euros de plus que l'ensemble du foncier que nous avons vendu. Je veux donc bien qu'il y ait eu des augmentations de matériaux, mais pas à ce point, et pas en l'espace de six mois. Au final, nous nous retrouvons aujourd'hui avec un montant de 440 000 euros, soit un bénéfice de 135 000 euros pour le promoteur, rien que sur l'achat-vente de la partie moderne.

Concernant la redevance payée par l'exploitant à la ville de La Roche-sur-Yon, celle-ci est divisée par quatre, puisque nous sommes passés de 40 à 10 euros du mètre carré. Cela veut donc dire que le promoteur ne paiera plus que 9 390 euros par an de bail à la Ville. En contrepartie, puisque nous devenons locataire chez nous avec ce système, nous louerons la partie Office de tourisme non plus 21 000 euros comme cela était prévu il y a six mois, mais 37 675 euros, ce qui représente 80 % d'augmentation. Par conséquent, le promoteur est bénéficiaire de 28 000 euros par an, avec ce que nous lui reverserons dans le cadre du loyer commercial. Si vous multipliez ce chiffre par dix – puisque le bail commercial est prévu pour dix ans –, nous arrivons alors à 280 000 euros, et si vous le multipliez par 48, cela représentera au final 1,3 million d'euros sur l'ensemble du temps d'exploitation.

Très clairement, cette affaire est donc extrêmement intéressante pour le promoteur, mais elle l'est beaucoup moins pour nous. Aussi chers collègues, puisque vous avez désormais l'ensemble de ces éléments en tête, à la fois en termes de gouvernance et en termes financier, je vous demanderai de ne pas voter cette délibération. »

Monsieur le Président : « Vous oubliez de dire que le coût global d'investissement de ce projet est de 7 millions d'euros, et que nous ne verserons finalement que 1 540 000 euros. Je pense donc que vous faites une légère erreur de calcul et que nous ne sommes pas tout à fait dans la même perception. »

Nicolas HÉLARY : « C'est étonnant, car vous nous annonciez un budget de 15 millions d'euros, lorsque nous proposons de rénover la mairie de La Roche-sur-Yon ! »

Monsieur le Président : « Il n'a jamais été question d'un budget de 15 millions d'euros pour la mairie, mais plutôt d'un budget de 5 millions d'euros, et d'une enveloppe de 20 à 25 millions d'euros pour l'ensemble des bâtiments à rénover. D'ailleurs, vous pouvez reprendre toutes les présentations de l'époque. Aujourd'hui, l'enveloppe est effectivement passée à 7 millions d'euros en raison de l'augmentation des coûts. Enfin, et contrairement à ce que vous disiez, je peux vous assurer que le coût des matériaux a bien augmenté de plus de 10 % en l'espace de six mois. Il faut donc nous dépêcher de passer des marchés, car il n'est pas impossible qu'ils augmentent encore de 10 % dans six mois.

S'agissant du projet, nous avons une politique volontariste et nous reconstruisons notre centre-ville. Il y aura d'ailleurs toute la place pour l'Agglomération, puisqu'il s'agira à la fois d'un centre-ville et d'Agglomération, et c'est bien à tous les Agglo-Yonnais de se l'approprier. Ce projet fait donc

complètement sens, et croyez-moi, il nous coûte beaucoup moins cher sous cette formule que si nous l'avions fait nous-même. »

Question adoptée à la majorité par 36 voix pour.

6 voix contre : Michelle GRELLIER, Guy BATIOU, Stéphane IBARRA, Florence LEMAIRE, Nicolas HÉLARY, Martine CHANTECAILLE.

15. Convention de déplacement d'une conduite des eaux usées - Travaux du contournement Sud de La Roche-sur-Yon - Proximité quartier de l'Angelmière

Alexandra GABORIAU : Dans le cadre des travaux d'aménagement du contournement Sud de La Roche-sur-Yon, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du département de la Vendée, des travaux de déplacement d'un réseau structurant d'assainissement des eaux usées sont nécessaires.

Afin de préciser les obligations respectives de La Roche-sur-Yon Agglomération et du Département de la Vendée pour les travaux préalables de dévoiement de ce réseau d'assainissement, une convention technique et financière est établie.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser sa signature.

Question adoptée à la majorité par 36 voix pour.

5 contre : Michelle GRELLIER, Stéphane IBARRA, Florence LEMAIRE, Nicolas HÉLARY, Martine CHANTECAILLE.

1 abstention : Guy BATIOU

16. Délégation de service public de transport public urbain de voyageurs - Avenant n°6

Laurent FAVREAU : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes de l'avenant n° 6 à la Délégation de service public de transport public urbain de voyageurs.

Guy BATIOU : « Tout d'abord, je vois que la ligne R a été réaménagée. Or, je crois savoir qu'il y avait des problèmes d'horaires de bus sur les lignes 7A et 7B. D'autre part, je constate que la plus-value estimée pour les achats de véhicules est de 159 900 euros, alors qu'un bus à hydrogène coûte très cher. »

Laurent FAVREAU : « Cet avenant va justement permettre de corriger ces erreurs. En réalité, certains bus étaient déjà intégrés dans le renouvellement de la DSP. Il s'agit donc de la plus-value par rapport à ce qui était prévu au contrat. Le fait de passer de bus gazoil à des bus soit BioGNV, soit hydrogène, apporte en effet une plus-value par rapport à ce qui était prévu au contrat. »

Guy BATIOU : « J'en profite de nouveau pour insister sur un point. Toutes les énergies renouvelables utilisées dans le transport collectif, que ce soit du BioGNV ou de l'hydrogène, sont parfaitement adaptées à ces transports, ce qui n'est pas mon opinion pour les véhicules individuels. Autrement dit, nous avons vraiment le plus à gagner dans l'aménagement de la station, car il est évident qu'il vaut mieux avoir 20 personnes dans un bus que 20 personnes en voiture individuelle. Il faut donc que les collectivités comprennent bien que ce n'est pas en continuant de construire des routes que nous résoudrons le problème. Nous le résoudrons avec le transport collectif et ces énergies y sont adaptées.

Concernant la Maison de la mobilité, je ne cesse d'en parler depuis que je suis élu. Partout où il y a eu des changements importants en termes de report modal, il y a eu un accompagnement. Le fait de passer de la voiture au vélo est en effet autre chose qu'un changement de mobilité. C'est presque un changement de mode de vie. Or, les gens basculent uniquement s'ils sont au courant des aides, des possibilités et des complémentarités, ou encore si on leur rappelle la loi, le code de la route et les assurances. Si tout cela n'est pas accompagné par la Maison de la mobilité, nous passerons à côté. Je

suis donc extrêmement satisfait que cette Maison de la mobilité soit dans la prochaine DSP, mais je voudrais vraiment que les élus s'engagent à y aller vraiment, sans quoi nous passerons à côté. Ce n'est pas la peine de faire des pistes cyclables si elles ne sont pas utilisables de façon beaucoup plus fonctionnelle pour le travail ou pour l'école. »

Laurent FAVREAU : « Je suis entièrement d'accord avec vous. Cela étant, il faut tout de même faire attention, car nous savons aujourd'hui que certaines Maison de la mobilité ne fonctionnent pas. Il ne faut donc pas simplement faire un bâtiment avec des personnes à l'intérieur, il faut aussi communiquer et expliquer davantage, tout en faisant preuve de pragmatisme. D'ailleurs, c'est pour cette raison que nous envisageons aussi de créer une Maison de la mobilité itinérante, de manière à pouvoir communiquer partout, aussi bien dans les clubs des aînés que dans les clubs des enfants, bref en direction de tous les publics. Je me bagarre depuis que je m'occupe de cette commission pour faire changer les mentalités, et nous ne cessons d'y travailler. De plus, le délégataire en place fait d'énormes efforts pour travailler sur la communication, tout comme les services de l'Agglomération – que je remercie au passage pour le travail qu'ils réalisent. Il faut donc continuer de communiquer et nous continuerons à le faire.

Concernant les modes de déplacement et la politique énergétique, je ne peux que souscrire à vos propos. D'ailleurs, nous sommes l'un des départements de France qui investit le plus en termes de mix énergétique pour la mobilité, et notre station en est la parfaite illustration. Trouvez-moi un seul département qui a autant investi, et qui possède autant de réponses au mix énergétique pour la mobilité, au regard de tout ce qui sera fait aux Sables d'Olonne, à Saint-Gilles-Croix de Vie, à Montaigu ou encore aux Herbiers.

Encore une fois, je remercie l'ensemble des collectivités pour leur engagement auprès des élus du Sydev, et pour continuer à apporter cette pierre à l'édifice, car je suis persuadé que nous serons bien au-delà des objectifs du GIEC en 2050. Nous allons donc continuer dans ce sens, et comme la première des choses est de travailler sur les mobilités lourdes, nous nous concentrons d'abord sur les transports en commun et sur les entreprises. D'ailleurs, sachez que les seuls véhicules lourds qui sont actuellement disponibles à l'hydrogène sont rétrofités en Vendée. Vous ne trouverez donc pas de véhicules hydrogène lourds ailleurs en France. Donc oui, nous pouvons nous féliciter tous ensemble des travaux qui ont été engagés, et merci encore à l'Agglomération de poursuivre cet effort. »

Manuel GUIBERT : « Je voudrais également vous remercier pour la pérennisation à venir de la ligne T, qui rencontre d'ailleurs un véritable succès depuis un an grâce à son expérimentation. Les jeunes et les scolaires ont en effet très vite pris l'habitude de ce service, et les actifs et les aînés les ont également rejoints depuis peu en raison de la hausse du carburant. Donc un grand merci à tous pour l'adoption de cette pérennisation. »

Monsieur le Président : « C'est d'autant plus important que nous avons déjà essayé mais que cela ne fonctionnait pas. C'est dire si les mentalités ont changé en l'espace de quelques années ! »

Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.

17. Attribution d'un fonds de concours - Modes de déplacements doux - Commune de La Roche-sur-Yon

Laurent FAVREAU : Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer un fonds de concours en faveur des modes de déplacements doux à la commune de La Roche-sur-Yon.

Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.

18. Attribution de l'aide au transport scolaire - Année scolaire 2021-2022

Laurent FAVREAU : Par délibération communautaire n°032-2013 du 12 février 2013, l'Agglomération a défini les modalités d'attribution de l'aide au transport scolaire.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les montants définis pour l'année scolaire 2021-2022.

Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.

19. Approbation de la convention d'utilité sociale 2021-2026 de Podeliha

Malik ABDALLAH : Les Conventions d'Utilité Sociale (CUS) sont une modalité de contractualisation des rapports entre l'État, les organismes HLM et les collectivités. Elles constituent une déclinaison locale de la politique nationale du logement.

La CUS définit des objectifs et des indicateurs d'évaluation sur différents champs : production de logements locatifs sociaux, investissements sur le patrimoine existant, qualité du service rendu aux habitants, politique sociale, logements mis en vente, etc. Elle fait le lien entre le plan stratégique patrimonial du bailleur et le PLH.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes de la CUS 2021-2026 de Podeliha et d'autoriser sa signature.

Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.

20. Programme local de l'habitat 2017-2022 - Approbation du bilan annuel 2021

Malik ABDALLAH : Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver le bilan 2021 du Programme local de l'habitat (PLH) 2017-2022.

Question adoptée à la majorité par 36 voix pour.

6 voix contre : Michelle GRELLIER, Guy BATIOU, Stéphane IBARRA, Florence LEMAIRE, Nicolas HÉLARY, Martine CHANTECAILLE.

21. Convention entre La Roche-sur-Yon Agglomération, l'Etat et l'association Fuzz'Yon

Maximilien SCHNEL : La Roche-sur-Yon Agglomération fait de la culture l'un des piliers de son attractivité et de son développement, et apporte un soutien aux acteurs culturels de son territoire.

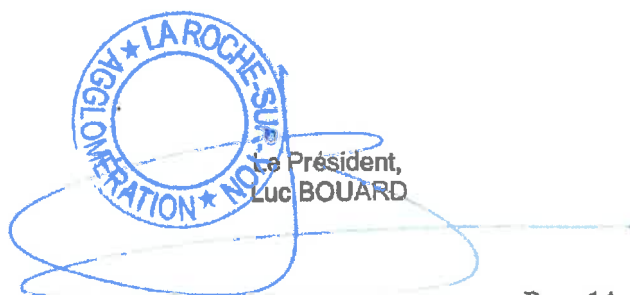
L'Etat et La Roche-sur-Yon Agglomération manifestent leur volonté de soutenir l'association Fuzz'Yon, scène de musiques actuelles reconnue pour la qualité et la singularité de son projet artistique.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes d'une convention tripartite fixant les conditions de mise en œuvre du projet de l'association, ainsi que les contributions financières de l'Etat et de l'Agglomération pour la période 2022-2025.

Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 20 heures 30.

Le secrétaire,
Bernadette BARRÉ-IDIER



Le Président,
Luc BOUARD